

N° 647 janvier 2025

N°CPPAP 0220s07170

Fédération FO de la métallurgie

le journal

FO
Métaux
Notre industrie,
nos emplois !

www.fo-metaux.org

L'international, l'ADN historique de FO

Dès l'origine, les mouvements syndicaux ont trouvé dans leur dimension internationale une dimension majeure de leur action, qui fonde leur identité et leur but. La Fédération FO Métaux ne déroge pas à la règle et entretient de longue date des relations avec de nombreuses organisations syndicales de par le monde et participe activement à la vie de plusieurs fédérations syndicales internationales.

Toyota Onnaing - p.15
La réussite du «Fabriqué en France»

Rétrospective 2024 - p. 18
Une année de changements et de défis

Sidérurgie - p.20
Un secteur en péril

Sommaire



Ce mensuel est le vôtre...

Organe de la Fédération Force Ouvrière de la Métallurgie,

"FO Métaux LE JOURNAL"

est le magazine de tous ses syndicats et de tous ses adhérents.

Si vous voulez qu'il remplisse efficacement son rôle de lien et de reflet de l'actualité, n'hésitez pas à prendre contact avec la rédaction dès qu'un événement le justifie.

Informez-nous des conflits qui surviennent dans votre entreprise et des accords qui y sont signés. Cela donne des éléments de comparaison et rend service à d'autres syndicats, engagés eux aussi dans des discussions.

Faites-nous part de vos expériences syndicales.

Pour tout ce qui concerne le journal, appelez la Fédération :

Tél. : 01 53 94 54 27 • Fax : 01 45 83 78 87

Chiffres à connaître :

SMIC horaire brut : 11,88 euros

SMIC brut mensuel : 1801,80 euros

Plafond de la sécurité sociale :

3 925 euros par mois

(pour l'année 2025 : 47 100 euros)

Coût de la vie :

-0,1 % en novembre (-0,2 % hors tabac) ;

+1,3 % en glissement sur les 12 derniers mois (+1,1 % hors tabac).

Chômeurs : 3 021 600

(catégorie A, publiés le 25 octobre 2024)

Indice de référence des loyers :

144,51 (3^{ème} trimestre 2024).

Taux d'intérêt (16 décembre) :

3,17 % au jour le jour.

3 Editorial

4 Le dossier

Solidarité syndicale internationale :
au cœur de l'ADN FO

4-11

15 L'actu en bref

Toyota Onnaing,
la réussite du « Made in France »

15

17 Le portrait

Samuel Mbangwe,
le développement sans mesure

17

18 Actualité syndicale

Rétrospective 2024 : une année
de changements et de défis

18-19

20 Infos

La sidérurgie
en péril

20

21 Vos droits

Convention collective :
la clause de non-concurrence

21

22 Jeux

Des métaux et des mots

22



Et toujours
l'information
en ligne sur...

www.fo-metiaux.com



Défis passés, défis à venir

Alors que nous tournons la page de 2024 et que nous entamons un nouveau chapitre, je tiens tout d'abord à vous adresser mes meilleurs vœux pour cette nouvelle année.

L'année 2024 n'a pas été un long fleuve tranquille. Entre les incertitudes et les turbulences politiques et économiques subies depuis plus de six mois, le recul de la réindustrialisation, les suppressions d'emplois dans de nombreuses entreprises, nous avons fait face à des défis majeurs. Pourtant, face à ces tempêtes, notre organisation n'a jamais baissé les bras. FO Métaux est restée un rempart pour les salariés, présente dans les moments critiques pour défendre leurs droits et leurs acquis.

Malgré les difficultés nous avons aussi connu des succès significatifs au cours de ces douze derniers mois. Parmi eux, l'entrée en vigueur de la nouvelle convention collective nationale de la métallurgie, qui renforce les droits des salariés. Les accords salariaux que nous avons négociés ont permis, dans de nombreuses entreprises et branches professionnelles (métallurgie proprement dite, services auto, experts auto, BJOC, récupération, etc.) d'atténuer les effets dévastateurs de l'inflation.

L'accord interprofessionnel du 14 novembre 2024 supprimant la limitation du nombre de

mandats des membres du CSE constitue une avancée syndicale réclamée de longue date. Il s'agit d'une reconnaissance essentielle du rôle que jouent nos représentants pour préserver et défendre les droits des salariés.

En 2025, les défis ne manqueront pas, mais les opportunités non plus. FO Métaux continuera de se battre pour une industrie forte, durable et porteuse d'emplois. Nous resterons vigilants face aux restructurations et poursuivrons nos efforts pour garantir des conditions de travail et des rémunérations dignes pour tous les salariés de nos branches.

Pour conclure et concernant les nombreux projets à venir, votre mensuel va connaître une évolution au cours de ce premier trimestre 2025. Il sera doté d'un graphisme plus dynamique, intégrera de nouvelles rubriques et accueillera des intervenants extérieurs à la Fédération, et cela en version digitale.

Nous espérons répondre ainsi à vos demandes. Passer au journal numérique n'est pas simplement une transition, mais une opportunité d'innovation permettant d'atteindre un plus large public tout en s'adaptant à vos attentes.



Organe officiel de la
Fédération confédérée FO
de la Métallurgie

Directeur de la publication :
Valentin Rodriguez

Imp.Spéciale FO Métaux
N° de CPPAP: 0220s07170

Rédaction : Temps Forts

Publicité : PMV
9, rue Baudoin, 75 013 Paris

Contact :
01 53 94 54 00
contact@fo-metaux.fr

Votre journal évolue

A partir de 2025, votre mensuel FO Métaux va connaître plusieurs changements majeurs, qui vont prolonger et amplifier le mouvement déjà à l'oeuvre depuis plusieurs numéros, en se dotant d'une nouvelle maquette et en passant au tout-numérique.

Finis les exemplaires papier, il faudra surveiller votre boîte mail chaque début de mois pour être informé de la mise en ligne du journal via votre secrétaire de section ou de syndicat. La Fédération communiquera très prochainement plus en détails sur l'opération.

Solidarité syndicale internationale : au cœur de l'ADN FO

Dès leur origine, les mouvements syndicaux ont trouvé dans leur dimension internationale un pan incontournable de leur action, mais aussi un fondement de leur identité et de leur but. La Fédération FO Métaux ne déroge pas à la règle et entretient de longue date des relations avec de nombreuses organisations syndicales de par le monde et participe activement à la vie de plusieurs fédérations syndicales internationales, dont elle est bien souvent membre fondateur.

Maroc, Cambodge, Espagne, Roumanie, Brésil, etc. Ce n'est pas le programme d'un cours de géographie mais quelques-uns des pays dont des organisations syndicales sont souvent représentées dans les congrès confédéraux et dans ceux de la Fédération FO Métaux, ainsi que des destinations que l'équipe fédérale connaît bien pour s'y rendre entre deux congrès entretenir les liens avec les organisations amies ou représenter les métallos FO à leurs congrès. Leur présence n'a rien d'anecdotique, elle souligne la solidarité entre les travailleurs de tous les continents et est l'illustration d'un des composants fondamentaux de l'ADN FO : sa dimension internationale. FO a toujours inscrit son action dans la solidarité syndicale internationale et de longue date a tissé des liens étroits d'amitié avec les syndicats d'autres pays, en Europe et au-delà, sans oublier les organisations internationales, telles la CES (Confédération européenne des syndicats), la CSI (Confédération syndicale internationale), ou encore l'antenne française du BIT (Bureau international du travail, secrétariat permanent de l'OIT, agence tripartite de l'ONU). Il s'agit d'un pan considérable de son activité puisque des métallos issus de tous les secteurs de la métallurgie s'y investissent (voir encadré), ainsi que plusieurs secrétaires fédéraux, le tout coordonné par l'un d'entre eux : Paul Ribeiro. « J'ai un rôle de référent, de facilitateur, tempère ce dernier, mais toute l'équipe agit dans une dimension internationale, car la plupart des entreprises où sont implantés les métallos FO sont des multinationales et les

secrétaires fédéraux rencontrent les organisations syndicales des pays où sont situées les entreprises en question pour discuter des intérêts communs à défendre et des combats qu'il faut parfois mener. » À l'instar de FO, ces organisations syndicales amies portent toutes des revendications pour améliorer les droits des salariés, entre au-

vail, notamment des emplois et des salaires décents, le droit à une protection sociale, la possibilité de négocier des conventions pour des droits collectifs, le respect de la liberté syndicale... Certains d'entre eux, aux prises dans leurs pays avec une répression syndicale féroce, et parfois même une privation des droits et des libertés fondamentales, mesurent particulièrement ce que signifie le mot liberté et l'importance d'une force syndicale collective venant en soutien.

Une réflexion plus globale

La Fédération entretient des relations bilatérales avec de nombreuses organisations étrangères qui partagent ses valeurs ou avec lesquelles elle travaille en bonne intelligence (comme les syndicats espagnols UGT, USO, ELA, les syndicats italiens de l'UIL, ou la CISL, les Belges de la FGTB ou de la CSC, ou les Bulgares de Metalicy, les Suisses de UNIA, le syndicat Türk Metal, certains syndicats russes ou ukrainiens et tant d'autres depuis de nombreuses années). Ce qui permet des soutiens et des compromis dans l'intérêt des salariés, une meilleure compréhension des enjeux dans les multinationales, tant sur la stratégie industrielle que sur l'emploi, les positions et actions syndicales qui en découlent. Cela se vérifie notamment chez Airbus, Safran, Renault, Schneider, Constellium, Amcor, ArcelorMittal, Stellantis, Sidel, Eramet, Bosch, etc. La Fédération participe également à de nombreux congrès, séminaires, conférences, actions de solidarité avec de nombreuses fédérations d'organisations syndicales en Europe et dans le monde avec qui elle a des relations et des coopérations de longue date. Les bilatérales ont aussi vocation à permettre de réfléchir à des actions communes. Augmenter les salaires en Roumanie, où Dacia s'est implantée, est une bonne chose pour les salariés roumains, qui voient leur pouvoir d'achat s'améliorer, mais aussi pour les salariés français, dont l'employeur perd en partie l'intérêt à délocaliser vers un pays de moins en moins low cost. C'est aussi ainsi qu'on lutte contre les délocalisations. Sur ce plan, l'action se joue de plus en plus à l'échelon international et les organisations syndicales se battent pour que les conditions de la compétitivité ne reposent pas sur le moins-disant social, économique et environnemental. C'est aussi cela, le sens de la solidarité internationale.



Être présent à l'international n'est plus une option.

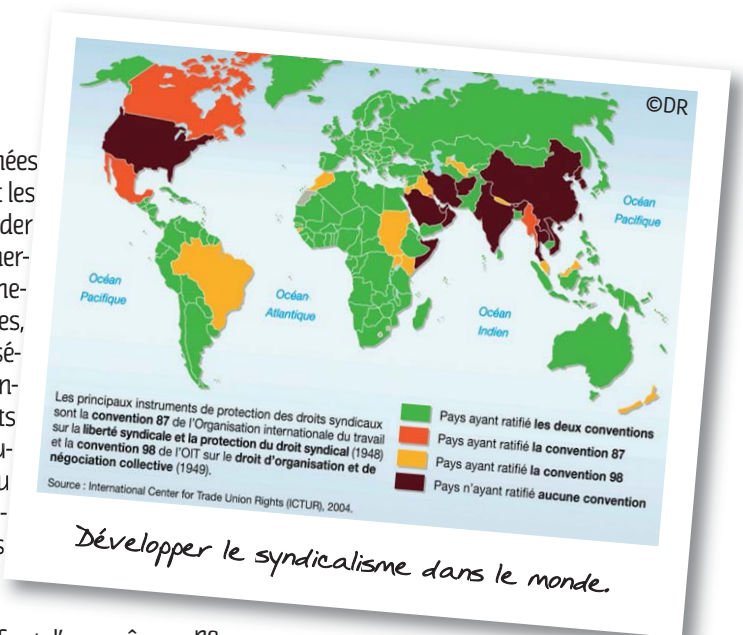
tres par l'application des normes internationales du tra-

La Fédération participe et co-anime également depuis de nombreuses années le groupe de travail biennuel sur la politique industrielle avec IG Metall et les fédérations françaises de la Métallurgie. Les réunions permettent d'aborder l'ensemble des thèmes en lien avec la politique industrielle (transition énergétique et environnementale, numérisation-digitalisation, approvisionnement énergétique, restructuration industrielle, actions gouvernementales, les contextes politiques, législatifs, etc.), d'en mesurer les enjeux et les conséquences sur nos deux pays et en Europe, mais aussi d'aboutir à des consensus de positionnements syndicaux. Selon les thématiques, les militants d'entreprises et des experts participent aux échanges qui comprennent souvent des visites (entreprises, centres de recherche, centres de formation) ou des rencontres de dirigeants en France ou en Allemagne. Les positionnements ou demandes adoptés sont généralement adressés aux décideurs politiques.

« Ces échanges approfondis sont aussi et surtout un outil de compréhension et de connaissance mutuelles et d'impulsion à la coordination » confient d'une même voix Eric Keller et Paul Ribeiro, qui participent à ce groupe et le co-animent. La Fédération co-organise aussi les réunions sectorielles du Groupe Saint-Gobain en lien avec IndustriALL Global Union à la Fédération. Ces réunions d'échanges avec les militants du groupe à l'échelle de la planète permettent également de renforcer les liens avec les autres syndicats et aux militants d'aborder de manière partagée les enjeux dans les pays respectifs. Un haut dirigeant du groupe participe également aux réunions, une façon complémentaire d'assener aux dirigeants des multinationales la nécessité d'avoir un dialogue social au niveau international en lien avec les réalités des pays.

FO Métaux aide et soutient également les équipes syndicales et les militants dans les comités de groupe et/ou les comités d'entreprise européens ou dans les comités de sociétés européennes lors des négociations pour la mise en place, le renouvellement ou la transformation. Elle procède aux vérifications des dispositions législatives, de contrôle des modalités de calcul du nombre de membres et par organisation syndicale, des modalités de fonction-

nement de l'instance, de désignation, des prérogatives et moyens d'actions des membres, sur le droit à la formation, les niveaux d'informations-consultations. Elle a aussi un rôle de facilitatrice quand il s'agit de négociations de mise en place de Comité Européen par le biais du Comité de politique d'entreprise d'IndustriALL European Trade Union, du rôle des experts ou des coordinateurs dans les comités d'entreprise européens. Stéphane Martegoute est le coordinateur IndustriALL European Trade Union dans les comités d'entreprise européens de Schneider et de PSA (en attente de la mise en place de celui de Stellantis).



Développer le syndicalisme dans le monde.

Main dans la main avec la Confédération FO

Le secteur International Europe de la Confédération FO, sous la houlette du secrétaire confédéral Branislav Rugani, est chargé de la coordination des relations internationales de la Confédération et de sa représentation au niveau international. Au plan européen et mondial, FO est membre de la Confédération européenne des syndicats (CES) et de la Confédération syndicale internationale (CSI). Elle participe également aux travaux du Comité syndical consultatif auprès de l'OCDE (TUAC). Elle est aussi impliquée dans les « activités pour les travailleurs » de l'Organisation internationale du travail à Genève. Elle prend également des initiatives originales, comme le colloque sur les enjeux du syndicalisme francophone qu'elle a organisé au Conseil Economique, Social et Environnemental (CESE) en octobre, en marge du Sommet de la Francophonie. Les intervenants y ont esquissé quelques pistes de coopération à renforcer, notamment via l'accord entre l'Organisation internationale de la francophonie (OIF) et l'Organisation internationale du Travail (OIT), dont les normes internationales du travail doivent être, selon FO, le pilier des actions de la francophonie syndicale. Des syndicalistes ont par ailleurs pointé des désaccords persistants entre pays francophones, concernant la reconnaissance du droit de grève ou encore de la non-discrimination liée au genre. A noter également que FO est à l'origine de la création de l'Association française pour l'OIT, en 2001, dont l'objectif est de faire connaître, en France et dans les pays francophones, les valeurs de l'Organisation internationale du travail, de relayer ses activités et ses publications afin de leur donner une visibilité. FO participe également à la vie de plusieurs organismes internationaux, comme l'Organisation internationale du travail (OIT), une agence spécialisée de l'ONU. Elle rassemble gouvernements, employeurs et travailleurs de ses États membres en vue d'une action commune pour promouvoir les droits au travail, encourager la création d'emplois décents, développer la protection sociale et renforcer le dialogue social dans le domaine du travail. FO en est mandant. Le bureau international du travail (BIT) est son secrétariat permanent. FO fait également partie de la commission consultative syndicale de l'OCDE

L'Europe, nouveau géant syndical

Depuis 2012, les relations entre les syndicats de la métallurgie au niveau européen ont changé de cadre avec la transformation de la FEM en IndustriALL European Trade Union, qui regroupe en plus de la métallurgie des syndicats des mines, de la chimie et du textile pour un total de 200 fédérations représentant plusieurs millions de salariés.

« Aujourd'hui, les relations bilatérales ont tendance à se distendre, analyse Paul Ribeiro. La FIOM et la FEM ont été le creuset des relations syndicales internationales modernes et nous évoluons à présent dans une autre phase, où des organisations comme industriALL ont pris une envergure de plus en plus importante et sont devenues un lieu central de structuration des relations syndicales internationales. » Cela correspond aussi aux évolutions des syndicats dans différents pays, où le paysage syndical s'est parfois contracté pour ne laisser qu'une seule organisation ou une poignée d'entre elles. C'est aussi parfois le reflet de la philosophie d'une organisation en particulier, comme IG Metall en Allemagne, qui va entretenir des liens avec tous les syndicats français de la métallurgie sans distinction, car elle considère que si elle veut avoir une vision complète et des relais dans tous les secteurs industriels et les entreprises qui correspondent, c'est la meilleure façon de faire. Tout cela tient aussi au fait qu'il existe une culture syndicale propre à chaque pays, ce qui influe non seulement sur les pratiques mais aussi sur les liens qui se créent ou non, et leur capacité à passer l'épreuve du temps. L'indépendance politique n'est pas un concept central pour tous les syndicats. Dans les pays anglo-saxons ou nordiques, il n'est pas rare de voir des syndicalistes au gouvernement, avec l'exemple d'Ernest Bevin, secrétaire général du syndicat général des travailleurs du transport, qui fut ensuite ministre du Travail sous Churchill puis secrétaire aux affaires étrangères dans le gouvernement Attlee. Au Brésil, il ne faut pas oublier que le président Lula est passé du syndicalisme (où il s'était engagé durant la dictature militaire) à la politique en fondant le Parti des Travailleurs au début des années 1980 pour devenir président de la République en 2002. En Israël, le dirigeant de la puissante centrale syndicale Histadrout, Amir Peretz, est élu chef du Parti travailliste israélien en 2005, et il sera trois fois ministre entre 2006 et 2021. Cette différence de conception quant à l'indépendance par rapport au politique n'est d'ailleurs pas sans constituer parfois un obstacle à des prises de positions unanimes, comme vient de le montrer le « plan contre la diffusion des idées d'extrême-droite » qui vient d'agiter les cénacles de décision au sein d'IndustriALL European Trade Union. FO Métaux a



Paul Ribeiro et la délégation FO au 15^{ème} congrès de la CES, à Berlin, en 2023.

re-fusé de l'approuver en l'état et a demandé une refonte complète du texte pour en exclure les éléments en lien avec les partis politiques et revenir à des positions purement syndicales.

Une importance croissante

Pour autant, la période compliquée que traverse le monde et l'industrie a amené la fédération européenne à déployer encore plus d'énergie ces dernières années. La pandémie du covid et l'accélération des enjeux énergétiques, environnementaux et de souveraineté mis en évidence de manière exacerbée durant cette période ont conduit à en faire l'objet d'un plan d'action adapté articulé autour des slogans « Construire une relance pour tous » et « Toutes décisions qui concernent les salariés doivent se faire avec leurs syndicats... rien sans nous ! ». Au-delà, qu'il s'agisse d'actions ou de prises de positions, aucune thématique ou presque n'est oubliée. Rien que sur la dernière mandature, IndustriALL European Trade Union a fait entendre la voix des salariés européens sur ces questions, bien sûr, mais aussi sur les salaires, le numérique, le handicap, les réglementations européennes, les approvisionnements stratégiques en matières premières, l'égalité professionnelle et la discrimination, la formation, la mobilité des salariés, la politique industrielle, la guerre en Ukraine, la jeunesse, l'intelligence artificielle, l'avenir des syndicats et la situation de la quasi-totalité des secteurs industriels, des semi-conducteurs à l'automobile en passant par l'aérien ou la sidérurgie, en abordant à chaque fois les problématiques propres à chacun. FO Métaux y a à chaque fois apporté sa contribution en portant les valeurs du syndicalisme réformiste, en lien avec les différents comités politiques, dans les régions, secteurs et groupes de travail d'IndustriALL European Trade Union.

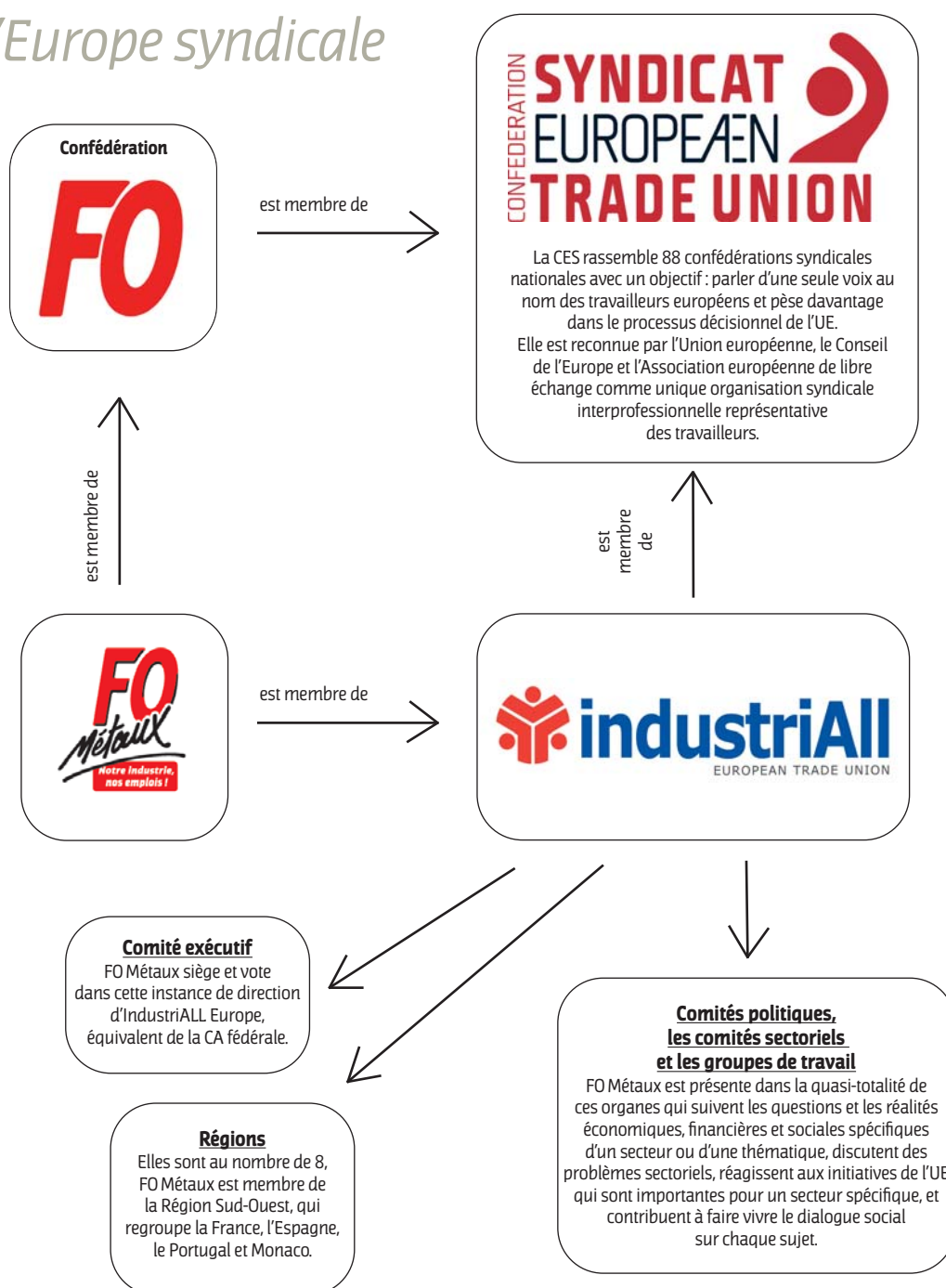
Il faut également ajouter que FO Métaux assume les vice-présidences alternées pour la région Sud-Ouest, siège au Comité exécutif, dans tous les comités politiques, dans tous les comités sectoriels et participe aux réunions et échanges au sein de sa région, aux séminaires et conférences, à tous les groupes de travail qui concernent les secteurs relevant de la Fédération. L'ensemble des thématiques y sont débattues et des positions adoptées avec des actions à relayer par les fédérations syndicales nationales et portées dans les groupes de dialogue social européens où siègent également des représentants des employeurs ou de la Commission européenne. La Fédération et nos délégués participent aussi aux négociations portant sur des accords d'entreprise transnationaux.

Être un contre poids

Les représentants syndicaux de l'Europe y discutent aussi du fonctionnement des institutions et de la réglementation européenne, mais aussi de la transposition des directives européennes en droit national. Le sujet est tout sauf neutre, comme le montrent les différences entre pays. Ainsi, la France choisit-elle de les transposer à minima en droit français alors que le droit européen dit au contraire que les directives sont faites pour être sur-transposées. Si, chez nos voisins allemands, le ministre du Travail compte inclure les syndicats dans le processus de transposition, les pouvoirs publics français n'accèdent pour le moment pas aux demandes de concertation régulièrement formulées par notre organisation. Alors pourtant que les textes européens, notamment l'article 154 du Traité sur

le fonctionnement de l'Union Européenne, prévoient que la Commission européenne consulte les partenaires sociaux avant de présenter des propositions dans le domaine social... « Beaucoup reste à faire, conclut Paul Ribeiro, mais nous ne manquons ni d'énergie, ni de détermination. »

L'Europe syndicale



Une influence planétaire

Avec près de 50 millions de travailleurs qu'elle représente dans 140 pays, IndustriALL Global Union, qui a succédé à la FIOM en 2012, est devenu un acteur incontournable du syndicalisme dans le monde, et dont FO Métaux est un des piliers.

Si FO Métaux est partie prenante de l'organisation « régionale » avec IndustriALL Europe, elle agit aussi au niveau mondial avec IndustriALL Global Union. Elle est membre de son Comité exécutif et participe aux réunions de celui-ci ainsi qu'aux réunions des différents comités sectoriels, conférences et réseaux syndicaux d'entreprises : automobile, aéronautique, ingénierie mécanique, construction d'engins et machineries, naval, électronique, ascenseurs, réseau syndical Caterpillar, Saint-Gobain, etc. « Nous participons avec nos délégués et IndustriALL Global Union également, quand cela concerne les entreprises multinationales de nos secteurs, aux négociations d'accords-cadres mondiaux tant sur la responsabilité sociale que la vie au travail, la mise en place ou des renégociations de comité de groupe mondiaux, précise Paul Ribeiro, comme chez Stellantis en lien avec Olivier Lefebvre et Philippe Gilleron, ou de Renault, Safran avec Daniel Barberot, qui a signé pour FO Métaux l'accord cadre mondial fin 2023. » Ces accords permettent l'instauration de règles partagées au sein des groupes, tant sur la formation que la protection sociale, les conditions de travail, etc. Ou simplement de garantir le respect des droits fondamentaux.

La Fédération et des res-

ponsables de la partie Europe dans la situation mondiale du secteur. Stéphane Martegoute et Philippe Gilleron (Stellantis) ont également participé aux réunions mondiales sur le secteur de l'automobile.

Un périmètre immense

Paul Ribeiro a porté la voix de la Fédération FO à de nombreux congrès des fédérations syndicales amies des autres pays, renforçant de fait les liens du réseau syndical et d'amitiés de FO Métaux. « Il est tout à fait utile de rencontrer des membres d'autres syndicats et de comprendre les problématiques qui sont partagées sur les secteurs et dans les entreprises, qu'elles soient au Brésil, en Allemagne, aux Etats-Unis, au Japon, en Inde, en Italie ou ailleurs, ajoute ce dernier. Dumping social-environnemental, délocalisations, droit syndical, politique et stratégie industrielle, numérisation-digitalisation, mais aussi liberté syndicale ou droit à la négociation collective sont des enjeux planétaires et pour lesquels nous avons des choses à faire valoir de manière partagée. » Les analyses et les actions au niveau des multinationales et parfois des gouvernements, les actions de solidarité internationale ont tout leur sens car ce qui se passe au-delà de nos frontières aura forcément des conséquences dans notre pays, sur notre industrie, nos emplois, nos garanties sociales et nos salaires. S'il y a plus de multinationales qu'il y a 30 ans, le pouvoir économique est davantage concentré entre les mains de quelques géants. Un lobbying toujours plus intense et organisé s'est donc institutionnalisé et les organisations syndicales ont dû elles aussi s'y convertir pour pouvoir influencer politiques et entreprises en faisant entendre la voix des salariés, et le fait que les intérêts de ces derniers sont aussi, on l'oublie trop souvent, ceux des entreprises qui les emploient et des Etats où ils vivent. « Il faut donc s'organiser dans ce cadre pour améliorer les droits partout et non les uns contre les autres », résume Paul Ribeiro.

Notre Fédération envoie régulièrement de nombreux militants des syndicats des entreprises relevant de son périmètre dans les formations confédérales ou de l'institut syndical européen de formation portant sur des questions internationales : sur les comités d'entreprise européens, les questions migratoires et les travailleurs détachés, le



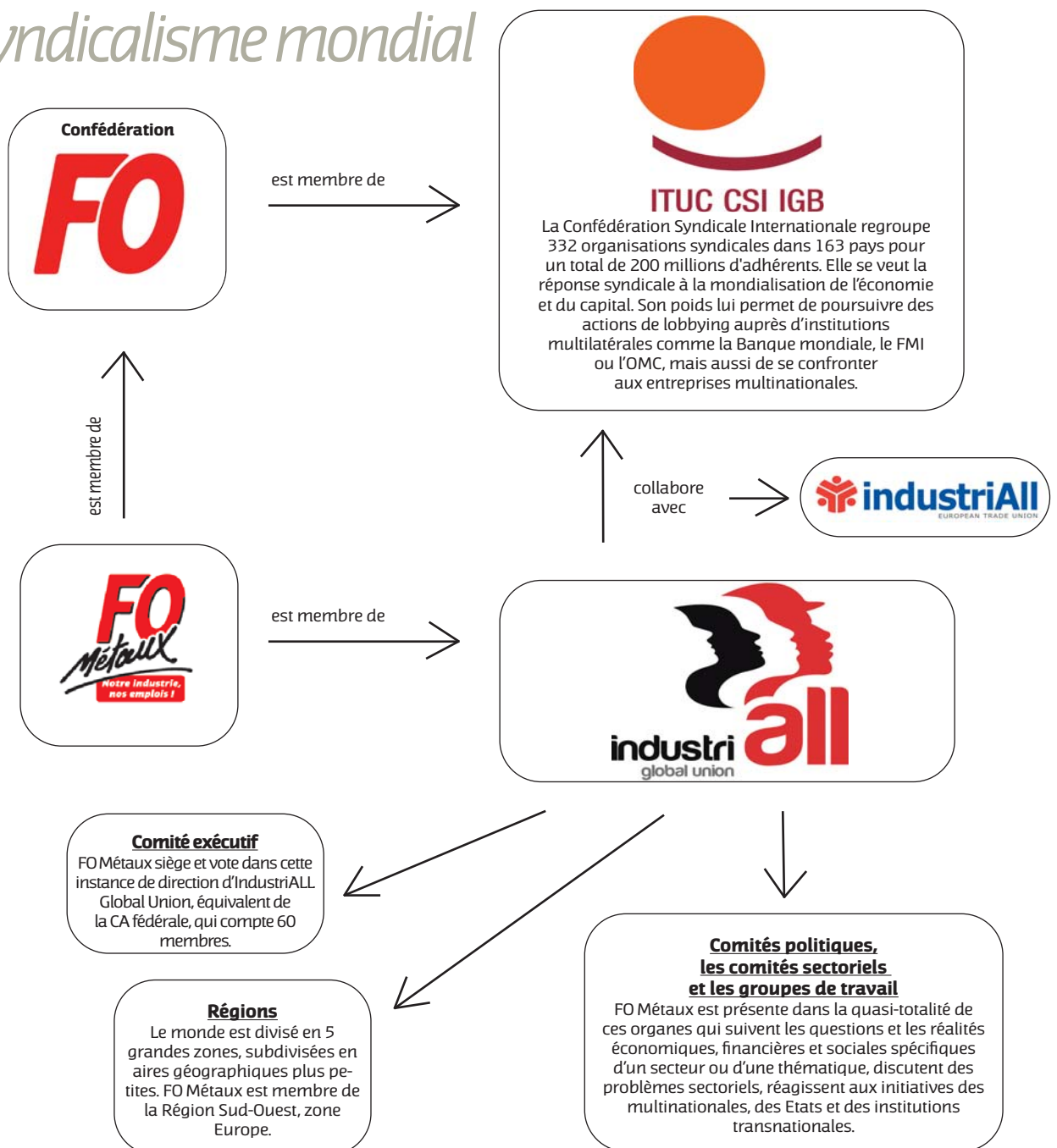
Le siège de l'OIT, à Genève

et participe aux réunions sectorielles mondiales, Anne-Marie Chopinet (Thalès) et Eric Keller ont participé à plusieurs réunions du secteur Electronics & Electricity, où Anne-Marie a présenté les

devoir de vigilance, les sociétés européennes, etc. Paul Ribeiro, Stéphane Martegoute (et Frédéric Homez, jusqu'au congrès fédéral d'Amiens, à l'été 2024) participaient également aux réunions des fédérations organisées par la Confédération sur l'activité internationale de notre organisation ainsi qu'aux travaux des activités internationales de FO. Sur demande de la Confédération FO, notre Fédération a également fait partie de la délégation FO au Congrès de la Confédération Européenne des syndicats (la CES) en mai 2023 à Berlin. Paul Ribeiro, comme les autres membres des fédérations présentes dans la délégation FO, a porté la voix de notre organisation

syndicale à la tribune. « Nos relations de longue date avec les syndicats des autres pays ainsi qu'avec les fédérations syndicales internationales nous confère un poids qui est loin d'être négligeable, même si nous ne sommes pas la plus grosse organisation syndicale de ce vaste paysage », conclut ce dernier.

Le syndicalisme mondial



Des métallos FO présents à tous les étages européens

Au sein d'IndustriALL European Trade Union, notre Fédération est représentée dans la quasi-totalité des comités politiques ou sectoriels, ainsi que dans les groupes de travail :

■ **Politique industrielle** : Eric Keller et Eric Devy ;

■ **Négociations collectives** : Stéphane Martegoute et Paul Ribeiro ;

■ **Politique d'entreprise (coordination syndicale européenne sur les groupes, comités européens, négociations transnationales dans les entreprises...)** : Stéphane Martegoute et Paul Ribeiro ;

Pour les groupes de travail thématiques

■ **renforcement du pouvoir syndical** : coordination, aide et plan d'action pour le développement du nombre d'implantations et de syndiqués dans les pays (notamment dans les pays où la culture syndicale, le dialogue social et les négociations collectives sont faibles, voire inexistantes), formations, développement du dialogue social et de la négociation collective : Paul Ribeiro et Stéphane Martegoute.



Pour les comités sectoriels :

■ **Aérospatiale** : Edwin Liard, Maria Perez ;

■ **Automobile** : Valentin Rodriguez et Olivier Lefebvre ;

■ **Métaux de base** : Paul Ribeiro ;

■ **Défense** : René-Pierre Ferron et Daniel Barberot ;

■ **ICT** : Anne-Marie Chopinet (présidente) et Claude Zanolletti ;

■ **Ingénierie mécanique** : Géraldine Nivon, Fabien Kieffer, Patrice Lichtfuss ;

■ **Construction navale** : Stéphane Martegoute et Nathalie Durand-Prinborgne ;

■ **Egalité des chances et des genres** : Isabelle Cadillon-Sicre et Nathalie Capart ;

■ **Dialogue social** : pour le groupe Métal Stéphane Martegoute, le groupe Acier, Paul Ribeiro, et le groupe Naval, Stéphane Martegoute et Nathalie Durand-Prinborgne ;

■ **Groupe de travail Communications** : Valentin Rodriguez ;

■ **Réseau Jeunes** ; Amélie Boy ;

■ **Cols Blancs (Cadres)** Jean-Marc Escourrou et Julien Le Pape ;

■ **Santé & Sécurité** : Géraldine Nivon.

Une longue histoire

En attendant de devenir le genre humain, l'internationale constitue un pan de l'activité syndicale presque aussi ancien que le chant du même nom : les paroles de cet hymne ouvrier datent de 1871, peu avant que les métallos français n'apportent une contribution décisive à ce qui est la première trace d'organisation de salariés au-delà de leurs frontières nationales avec, en 1893, la création de Fédération internationale des organisations des travailleurs de la métallurgie (FIOM, à laquelle succédera industriALL Global Union en 2012). En 1901, c'est le Secrétariat syndical international qui voit le jour avec des syndicalistes d'Allemagne, d'Angleterre, de Belgique et de Suède. Il devient la Fédération syndicale internationale (FSI), qui regroupe tous les secteurs professionnels et est présente dans une quinzaine de pays, à Zurich en 1913. Il sera reconstitué après la guerre, en 1919 à Amsterdam, avec Léon Jouhaux comme vice-président, et s'opposera dès 1921 au Profintern, l'Internationale syndicale rouge. A chaque grande étape, FO sera de la partie, et bien souvent l'une des organisations instigatrices du changement, parvenant à garder toujours son indépendance, même dans les périodes les plus difficiles, de la guerre d'Algérie à la fin de la Guerre froide.

Un cheminement complexe

Au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, la FSI se transforme en FSM (Fédération syndicale mondiale) qui vient d'être créée à Londres. Elle sera très vite inféodée à Moscou et la scission deviendra rapidement inévitable. En décembre 1947, Jouhaux, Bothereau, Bouzanquet, Neumeyer et Delamarre quittent la FSM et, regroupés dans les « Amis de Force Ouvrière », sautent le pas en fondant la CGT-FO en avril 1948. La rupture définitive se produit à Paris en janvier 1949, quand les États-Unis, la Grande-Bretagne et les Pays-Bas claquent la porte. La Confédération internationale des syndicats libres (CISL) est fondée peu après à Bruxelles en décembre 1949, regroupant près de 50 millions d'adhérents. C'est Léon Jouhaux qui devient le premier vice-président de cette nouvelle internationale syndicale. Au début des années 1950, les métallos de la CISL décident, face à l'Europe naissante, matérialisée notamment par la CECA, de mettre en place un comité de coordination qui deviendra, après la signature du Traité de Rome, en 1957, un SSE (Secrétariat syndical européen) pour se fédérer et lutter contre le noyautage communiste. En 1969, le SSE de-

vient la CESL, (Confédération européenne des syndicats libres) regroupant alors 17 organisations et 29 millions d'adhérents, avant de devenir en 1973 la CES (Confédération européenne des syndicats). Quant à l'internationale chrétienne (CISC), en 1968 elle prend le nom de Confédération mondiale du Travail (CMT), se rapprochant de la CISL. Cette dernière, prenant acte des changements géopolitiques mondiaux, lors de son congrès du 31 octobre 2006, change de nom pour devenir la CSI (Confédération syndicale internationale), regroupant 155 millions d'adhérents dans 156 pays. A cette occasion, elle s'ouvre aux transfuges de la FSM et aux chrétiens qui prononcent leur autodissolution pour la rejoindre. La CSI partage désormais son siège avec la CES au sein de la Maison syndicale internationale à Bruxelles. Aujourd'hui encore, FO en garde le statut de membre fondateur.

Il ne faut pas oublier la création, en 1971, de la Fédération européenne des métallurgistes (FEM, qui deviendra industriALL European Trade Union en 2012), la branche européenne de la FIOM avec, encore une fois, les métallos FO à l'origine de l'opération. Le secrétaire général de la Fédération FO de la métallurgie Michel Huc en sera d'ailleurs vice-président de juin 1982 à juillet 1995 et également membre du bureau exécutif de la FIOM de juin 1985 à juillet 1995 (une durée jamais vue jusque-là). Il en sera même président par intérim pendant quelques jours et présidera à ce titre la séance inaugurale du XVIII^{ème} congrès, à Zurich en août 93, pour le centenaire de l'organisation. Plus près de nous, Frédéric Homez, avant de devenir secrétaire général, fut d'abord secrétaire fédéral en charge, notamment, de l'international et passa à ce titre un mois complet au sein de la FEM, dont il est resté un excellent connaisseur.

L'histoire du syndicalisme est aussi celle des rapports entre les organisations syndicales autour du globe, et celle de FO est indissociable des grandes étapes qui ont jalonné la trajectoire des fédérations syndicales internationales.



Fondation de la CISL le 7 décembre 1949, pour FO avec de gauche à droite au premier plan Robert Bothereau et André Lafond.

SANTÉ, SÉCURITÉ ET CONDITIONS DE TRAVAIL

PROTÉGER LES PERSONNES

C'EST PRÉSERVER L'INDUSTRIE



2025
MEILLEURS VOEUX

**[FO Métaux souhaite une bonne année]
à tous les métallos et à leur famille !**

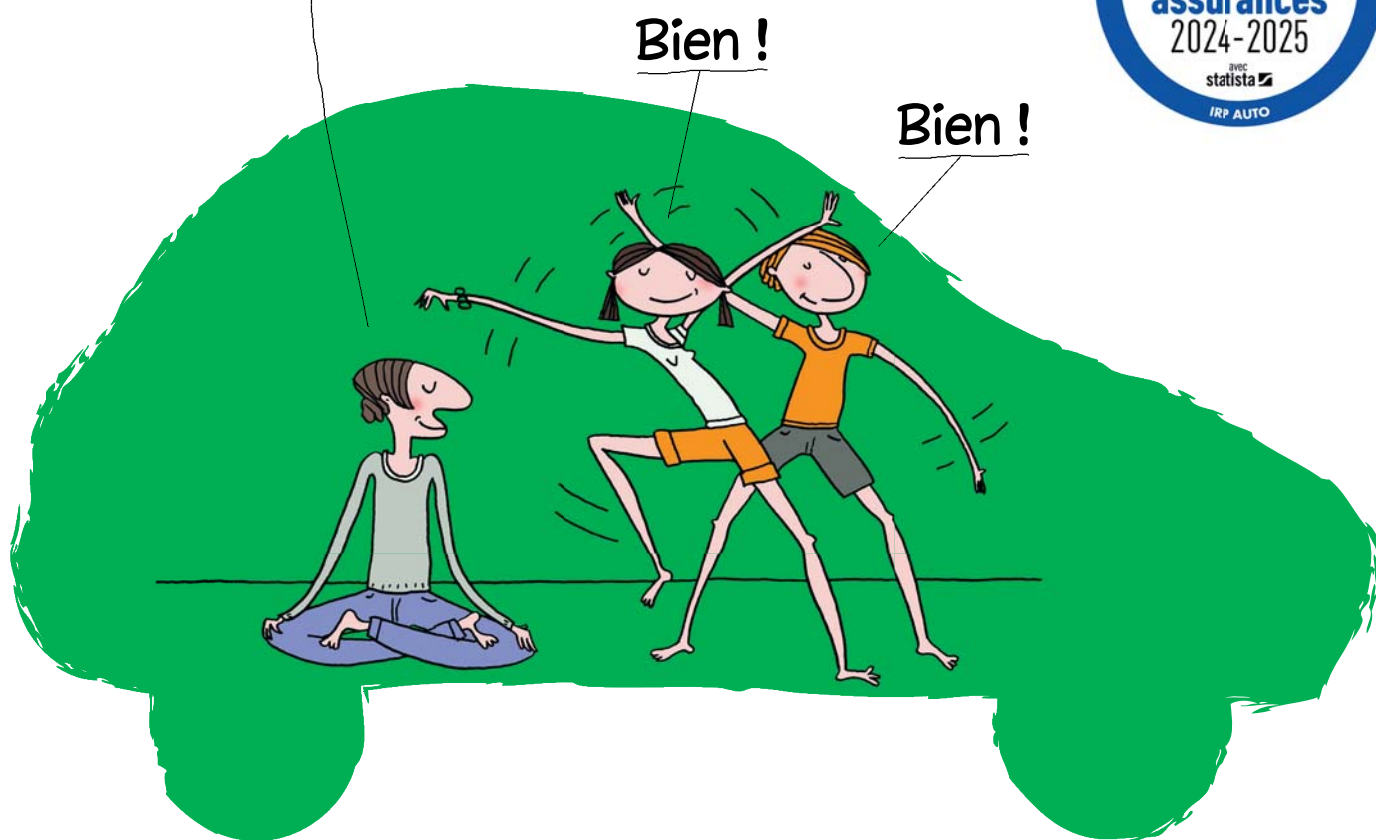
**Pour tout renseignement,
contactez votre délégué FO Métaux**



MUTUELLE SANTÉ

La garantie d'une **couverture santé au juste prix !**

Une famille bien protégée,
c'est une famille en bonne santé.



IRP AUTO propose à ses clients des services pour maîtriser leurs dépenses de santé et être informés à tout moment : carte de tiers payant dématérialisée, application mobile, téléconsultation médicale, suivi des remboursements, analyse de devis... Il est le seul organisme référencé par la branche des services de l'automobile en matière de mutuelle santé. IRP AUTO propose aussi des solutions santé adaptées aux entreprises dont l'activité est proche de celle des services de l'automobile.

Pour en savoir plus, rendez-vous
sur notre site Internet : www.irk-auto.com

Suivez-nous sur 



PRÉVENTION **SANTÉ** PRÉVOYANCE | ÉPARGNE | RETRAITE | ACTION SOCIALE
IRP AUTO, LE GROUPE DE PROTECTION SOCIALE DES PROFESSIONNELS DE L'AUTOMOBILE

Toyota Onnaing, la réussite du « Fabriqué en France »

Face à l'avalanche de plans sociaux et autres mauvaises nouvelles sur le front de l'industrie, les occasions de se réjouir passeraient presque inaperçues. Parmi elles, le cap de la cinq millionième voiture assemblée franchi par l'usine Toyota d'Onnaing (Nord), le 20 novembre. Ouverte en 2001, elle se pose aujourd'hui comme la première usine automobile de France en volume de production, et les métallos FO, incontournables, ont su veiller à ce que les salariés soient associés à cette belle réussite par de bons accords de salaire, de participation et d'intéressement au fil des ans. Quelques jours plus tôt, le constructeur a également remporté le prix de l'industriel qui développe son territoire, dans le cadre de l'événement "Territoires & Industrie", initiative de L'Usine Nouvelle et de La Gazette des communes. A Onnaing, Toyota démontre qu'on peut encore produire des petites voitures en France, à condition de laisser à l'activité la possibilité de se développer dans le temps. Il a doublé la capacité de production du site en 20 ans, y investissant près d'un milliard d'euros, et ce n'est pas fini : près de 600 embauches sont prévues et 90 hectares sont encore disponibles, au cas où il faudrait « pousser les murs ». Principal employeur dans le Valenciennois avec 5 000 salariés, l'usine d'Onnaing produit la citadine de segment B Yaris, et depuis 2022, sa déclinaison en mini-SUV, la Yaris Cross. Une performance inspirante, alors que les constructeurs français ne produisent aujourd'hui plus de modèles compacts dans notre pays.



**Négociations,
réunions de travail
mais aussi
fait insolite,
l'actu de
FO Métaux
se décline
également
en brèves...**

La décarbonation censurée



C'est l'un des grands oubliés de la censure historique du gouvernement le 5 décembre dernier : le dossier de la décarbonation de l'industrie voit s'envoler la promesse d'une enveloppe de fonds publics de 1,55 milliard d'euros, inscrite dans le budget 2025. Fruit de discussions avec des entreprises industrielles, ce premier pas (fin 2023, Bercy avait estimé la décarbonation de l'industrie française à près d'une soixantaine de milliards d'euros en sept ans) devait permettre d'atteindre les objectifs nationaux et européens à horizon 2030 sur la baisse des émissions de gaz à effet de serre. Outre le financement d'usines de batteries, d'électrolyseurs, de réseaux de captage de CO₂ ou de champs éoliens, elles avaient vocation à sécuriser la présence des sites industriels sur des secteurs très émetteurs, soumis à une forte concurrence internationale misant souvent sur le moins-disant en matière environnementale, sociale et sur le prix du carbone. Au-delà de la crise politique, le sujet conserve toute son urgence, d'autant que des milliers d'emplois sont en jeu...

Aéro : quel avenir pour le fonds de soutien ?

A peine lancée, déjà enterrée ? Opérationnelle depuis début novembre, la nouvelle version du fonds «Aéro Partenaires» vise une levée de fonds de 800 millions d'euros pour soutenir la filière aéronautique. A priori, le dispositif arrive à point nommé, une quarantaine de grands sous-traitants aéronautiques étant considérés en risque de défaillance, selon une étude de la Banque de France. Dans la pratique, tout se complique. Presque la moitié de la somme visée a été levée, avec deux trimestres de retard. Une bulle pourtant d'oxygène bienvenue, d'autant que les besoins de financement ne manquent pas chez les sous-traitants, entre le remboursement des prêts garantis par l'Etat (PGE) et l'apport de l'inflation d'une part, et la nécessité d'investir pour faire face à la montée en cadence décidée par les donneurs d'ordre. Le reste de l'ardoise promet d'être plus difficile à couvrir. Si le premier fonds, mis en œuvre durant la crise sanitaire en 2020, avait facilement atteint ses objectifs et renforcé la filière, son successeur est déjà à la peine. La cause ? De fortes divergences d'intérêts entre Airbus et les autres donneurs d'ordres que sont Safran, Thales ou encore Dassault Aviation. L'avionneur européen s'est démené pour remettre en selle un nouveau fonds de soutien à la filière, mais il risque aujourd'hui de poursuivre en cavalier seul, une posture déjà d'actualité, tant l'investissement financier d'Airbus dépasse à lui seul celui cumulé des autres acteurs. Sans oublier que pour beaucoup, ce sont 2 milliards d'euros et non 800 millions qu'il aurait fallu viser. Au-delà, ce sont surtout des différences de stratégie entre les donneurs d'ordre qui ont d'ores et déjà condamné le projet à une faible efficacité, les uns voulant sauver les maillons faibles là où les autres voulaient accompagner la croissance des sous-traitants les plus disciplinés. Derrière, déplore notre organisation, ce sont toujours les salariés qui paient les pots cassés...





Engagés pour l'autonomie !

L'OCIRP, assureur paritaire à vocation sociale, innove depuis près de 60 ans en collaborant avec ses institutions de prévoyance membres pour protéger le salarié et sa famille en les aidant à faire face aux conséquences d'un décès ou de la perte d'autonomie.

Plus de six millions d'assurés couverts par les garanties OCIRP bénéficient de cette protection face à ces risques lourds. Négociées au sein des entreprises ou des branches professionnelles, elles garantissent le versement d'une rente ou d'une aide financière ponctuelle, ainsi qu'un accompagnement social personnalisé.

Samuel Mbangwe, le développement sans mesure

Y'a-t-il en tout métallos un syndicaliste qui s'ignore ? La trajectoire de Samuel Mbangwe, figure incontournable de FO chez Safran SAE, à Corbeil-Essonnes, montre en tout cas qu'il suffit parfois d'un rien pour qu'une personnalité s'épanouisse en trouvant sa vocation. Licence en métrologie en poche, il rejoint le 5 janvier 2016 l'équipementier aéronautique sur son site de l'Essonne comme opérateur sur commandes numériques. Suite à l'irruption du Covid et à l'atterrissage brutal de l'industrie, il se retrouve temporairement au Creusot, sa direction lui ayant fortement « suggéré » de jouer la mobilité dans le groupe. Novice en syndicalisme, il est rapidement approché par une organisation syndicale du site de Corbeil, qui ne s'embarrasse pas avec la vérité pour dépendre FO comme le mal incarné avant d'exiger sa voix aux prochaines élections. Le hasard met peu après sur sa route le secrétaire du CSE Safran Le Creusot, Régis Fribourg, à l'occasion d'un tractage. « La curiosité l'emporte, on se parle, se souvient Samuel, et je découvre une réalité bien différente de celle qu'on m'a brossée. »

Il est invité dans la foulée à la prochaine assemblée générale FO Safran. « Je me souviens encore de Gérard Ciannarella m'affirmant que je reviendrai l'année suivante », s'amuse-t-il. Il ne le sait pas encore, mais les mots du secrétaire fédéral seront prophétiques. De retour sur site, il se découvre sur une photo d'un journal local relatant l'événement, et voit l'organisation syndicale du site de Corbeil qui l'avait sollicité lui tourner le dos avec humeur. « Ils ne m'ont jamais invité nulle part et n'ont su que me mettre la pression pour m'encarter, tacle Samuel, là où FO n'a été que dialogue. » Aussi, quand le coordinateur FO Safran Daniel Barberot lui offre de devenir référent FO, il n'hésite pas longtemps, et adhère dans la foulée. Le retour en Essonne se rapprochant, Daniel Barberot lui propose de relancer FO sur le site essonnien, après 8 ans de sommeil. « J'ai accepté, par goût du défi, mais aussi parce que le contact humain avait été bon, et ce n'est qu'ensuite que je me suis plongé dans l'histoire de FO afin de mieux en appréhender l'organisation et les valeurs. » Lesquels ne font que confirmer qu'entre indépendance politique, liberté, construction des revendications en partant des militants et non du sommet de la pyramide, mais surtout un humanisme essentiel au service des autres, Samuel ne s'est pas trompé en choisissant FO. Après avoir ôté la poussière du local syndical, il commence donc à « porter la bonne parole » sur ce site de 3 900 salariés.

Avec sa folle énergie et le sens du contact, lui et l'ancien RSS Jonathan Penny vont former un duo à l'efficacité redoutable, qui remet FO au goût du jour et explique aux salariés comment « pratiquer ensemble un syndicalisme à leur image, dans le respect de leurs positions et revendications. » La Convention Collective Nationale de la Métallurgie (CCNM) entre en vigueur à la même période. Elle sera le point de départ de nombreux contacts et un atout sur lequel s'appuiera le métallos FO, que les salariés n'oublieront pas. Le résultat ne se fait pas attendre : en 7 mois, ils sont une quinzaine à rejoindre notre organisation. A l'approche de la fin de l'année, Samuel se voit confier un nouveau challenge : les élections professionnelles, prévues pour janvier 2023. C'est sur son site que sera négocié le PAP pour Safran SAE, c'est donc lui qui y représentera FO. « Après avoir assimilé le guide des élections FO Métaux, j'ai pu aborder la négociation en confiance, avant de m'attaquer à une problématique de taille : la conquête du 3^{ème} collège avec l'aide précieuse de Daniel Barberot. » Toujours sur le terrain, Samuel arpente les open spaces, précédé par une réputation grandissante, et recrute patiemment des cadres. FO passe de 0 à 4 % et renaît sur Corbeil-Essonnes. Passée une relative déception, Samuel rebondit vite, conscient que le succès du développement syndical se mesure dans le temps long. Et de repartir à l'assaut du site, le prochain scrutin en ligne de mire, avec une équipe gonflée à bloc. Aujourd'hui, le syndicat FO compte une quarantaine de membres et continue de grandir, sous la houlette de Jonathan Penny, redevenu RSS grâce au soutien indéfectible de Samuel. « J'ai voulu que les militants votent et choisissent celui qui parlerait pour eux », dit Samuel, qui se perçoit avant tout comme un membre d'un collectif, pour expliquer sa conception de la démocratie. Daniel Barberot, qui a très tôt vu en lui « un leader naturel », l'aide à s'investir plus encore dans le syndicalisme FO et à transmettre (déjà !) ses savoirs en lui ajoutant la casquette de formateur fédéral. S'y ajoute également celle de développeur sur les sites Safran SAE de Villaroche, Corbeil et Saint-Quentin-en-Yvelines. Celui qui « choisit ses combats pour pouvoir mieux durer » est le premier à être surpris : « je ne pensais pas faire autant de chemin en si peu de temps. Et ce n'est que le début ! » conclut-il dans un éclat de rire, une franche détermination au fond des yeux.



Une série de hasards pour un choix qui ne doit pourtant rien au hasard, tel est le parcours syndical de ce jeune militant de 35 ans, dont la folle énergie et le sens du contact lui ont fait brûler les étapes pour révéler un développeur redoutable et bien décidé à faire grandir FO chez Safran avec le ciel pour seule limite.

Rétrospective 2024 : une

L'année qui vient de s'achever aura été une année charnière pour notre organisation. Avec le XXIV^{ème} congrès fédéral qui s'est tenu à Amiens en juin, une page importante s'est tournée puisque le secrétaire général Frédéric Homez, à la tête de la Fédération depuis 2004, s'est retiré. Appelant à « être audacieux pour réussir », son successeur, Valentin Rodriguez, a présenté une feuille de route pour les quatre prochaines années qui met l'accent sur le développement, en particulier dans le troisième collège.

Pour l'industrie aussi, l'année 2024 aura été marquante. Outre les combats sur le pouvoir d'achat, les métallos ont eu à se battre pour préserver les sites et les emplois dans de nombreux secteurs. D'abord dans l'automobile, où la situation s'est dégradée, dès le printemps, plus précisément chez les équipementiers, qui ont encaissé de plein fouet le ralentissement du marché automobile et la montée en puissance de la concurrence chinoise, le tout sur fond d'électrification du secteur plus difficile que prévu par les pouvoirs publics. L'acier chinois est ensuite venu inonder le vieux continent, mettant à mal une sidérurgie toujours en attente de solides investissements, d'autant plus nécessaires pour faire face au défi de la décarbonation. Enfin, l'aéronautique traverse une zone de turbulences avec plusieurs pans de sa supply chain en mauvaise posture, alors que la montée en cadence des programmes met les fournisseurs sous pression.

L'année 2024 aura également été celle d'une fin de cycle électoral, achevée par le vote dans les TPE en décembre. Si nombre d'implantations continuent d'afficher de bons résultats et de garantir la représentativité de FO, la conquête du troisième collège demeure à la fois un impératif et un challenge qui reste difficile à aborder. Enfin, l'année s'achève sur une victoire, notre organisation ayant obtenu la fin de la limitation à trois du nombre de mandats syndicaux successifs.

Janvier

- Bras de fer sur les salaires chez Toyotomi.



- ELM Leblanc se bat pour le site de Drancy
- FO Amcor revendique de meilleures conditions de travail

Février

- Les métallos FO mènent une grève historique à la Tour Eiffel pour assurer son avenir alors qu'elle fête ses 100 ans.



- Dans le Nord, les équipes FO de Simoldes, LME et Alstom mènent des mouvements efficaces pour faire progresser le pouvoir d'achat.

Mars

- Inquiétudes chez Forvia et Continental Automotive France, les équipementiers auto voient la tempête approcher.

Et aussi :



- Thales Alenia Space (TAS) en colère face aux prévisions de suppressions de postes.

Avril

- Seb : victoire pour l'emploi face à l'Assemblée nationale, où une proposition de loi menaçait l'activité même de plusieurs sites en France



- L'équipe FO de Quiétalis mène une grève victorieuse, la première du genre dans l'entreprise.
- LME se bat pour préserver le droit de grève.

Mai

- Signature du contrat de filière automobile, dont FO pointe le manque d'ambition.
- Hausse timide de l'emploi salarié, tiré par l'industrie.

Juin

- XXIV^{ème} congrès fédéral à Amiens, Valentin Rodriguez succède à Frédéric Homez au poste de secrétaire général.



- Les métallos d'Exide se mobilisent contre un projet de filialisation qui met en péril les emplois.

année de changements et de défis

Eté

- ArcelorMittal Fos-sur-Mer : les métallos se battent pour l'avenir après l'annonce de l'arrêt définitif de l'un des hauts-fourneaux du complexe.
- Valeo se lance dans une nouvelle restructuration qui met en péril l'existence de plusieurs sites.
- Ascometal échappe de peu à la liquidation, au grand soulagement de ses 800 salariés.

Septembre

- Les métallos FO d'Airbus se retrouvent aux Barils, dans l'Eure, pour leur séminaire annuel de formation, d'échanges et d'information.



Et aussi :

- Autour de l'équipe FO, les salariés de MicronMax se battent pour éviter la liquidation judiciaire de leur entreprise.

Octobre



- Le siège de la Confédération accueille près de 140 métallos FO pour leur journée des USM, des responsables départementaux, des coordinateurs nationaux, des DSC, des DS spécifiques et des formateurs autour d'un programme chargé.

- Annonce d'un PSE drastique chez Saunier Duval. FO Métaux défend les métallos à Bercy.
- Les métallos FO du syndicat des métallurgistes de la Région parisienne se retrouvent dans les locaux de notre Fédération pour leur réunion de rentrée.



Et aussi :

- Dans la filière automobile, la peur d'une hécatombe sociale.

Novembre

- Heuliez Bus : les salariés font plier la direction aux côtés de FO et obtiennent des avancées sur la question salariale.



- FO obtient la levée de la limite des trois mandats syndicaux successifs. La mesure, inscrite dans l'ANI du 14 novembre, doit faire l'objet d'une transposition législative sous peu.

Décembre

- Mouvement généralisé pour le pouvoir d'achat chez Essilor.
- FO Métaux mobilisée contre le PSE dévoilé chez Airbus Defence & Space.

La Sidérurgie en péril

Le 27 novembre, FO Métaux publiait un document de réflexion sous la forme d'un argumentaire chiffré sur la sidérurgie, un secteur menacé par des politiques incohérentes. Alors que les dernières semaines ont été riches d'événements alarmants pour la filière, notre organisation s'est une nouvelle fois montrée force de proposition.

Être d'actualité ne constitue pas toujours une bonne nouvelle, et la publication par notre organisation de ses réflexions sur la sidérurgie fin novembre en a offert une dure illustration. Ce document, dans lequel notre organisation démontre que le principal effet des politiques française et européenne est de détruire nos emplois en laissant les autres pays polluer, menant ainsi tout le monde à la catastrophe, a marqué le point d'orgue d'une rude séquence pour le secteur.

Les mauvaises nouvelles sont venues d'ArcelorMittal, géant du secteur, qui a commencé, le 19 novembre, par annoncer la probable fermeture de deux sites de sa filiale Centre de services, à Reims (Marne) et Denain (Nord), avec à la clé 125 suppressions d'emplois. Des restructurations pourraient également intervenir bientôt sur le périmètre d'ArcelorMittal Distribution Solutions, la filiale logistique du groupe. En toile de fond, ArcelorMittal a beau jeu de pointer la baisse d'activité dans l'automobile, de « charger » la Chine qui pratiquerait une concurrence déloyale, et la pression exercée sur les aciéristes européens, contraints d'investir dans la décarbonation de leurs processus. C'est d'ailleurs ce dernier point dont le groupe a pris prétexte, quelques jours plus tard, pour confirmer retarder son grand plan d'investissement dans l'acier vert à Dunkerque, un montant de 1,8 milliard d'euros, nécessaire pour commencer à verdir son aciérie du Nord, responsable d'une part substantielle des émissions industrielles françaises de CO₂. Il avait pourtant obtenu la promesse de l'Etat français

d'abonder de 850 millions d'euros d'aides publiques soit la moitié de la somme prévue pour installer la tour de réduction directe (DRI) et les deux fours à arc électriques nécessaires pour faire de l'acier à partir de minerai de fer sans consommer de charbon. Avant

d'engager tout investissement de ce type en Europe, le groupe demande désormais des mesures de protection

de l'acier européen de la part de la Commission européenne, ainsi que des détails sur son « Plan Acier ». FO, qui n'a pas oublié la fermeture des hauts fourneaux de Florange, en 2012, s'inquiète, elle, du mauvais signal envoyé à la filière et des risques de pertes de production pour Dunkerque. Sans oublier le site de Fos-sur-Mer où ArcelorMittal n'a pas présenté de plan et où il n'y a pas de contrat avec l'Etat comme pour Dunkerque.

Force de proposition

Le 25 novembre, le ministre délégué en charge de l'Industrie Marc Ferracci, en marge des annonces du Premier ministre face à la vague de plans sociaux frappant l'Hexagone, ne le cachait pas, en réponse à une interview dans *L'Usine nouvelle* : « Nous avons besoin d'un plan d'urgence pour protéger le marché européen de la sidérurgie. » FO Métaux, pour sa part, n'entend pas revenir sur la nécessité de décarboner le secteur mais alerte : au lieu d'aider la sidérurgie à faire sa transition environnementale et énergétique, la législation européenne la conduit au désastre. « Le principal effet, si rien ne bouge, sera de détruire la filière en France et en Europe, et donc les emplois, s'insurge le secrétaire fédéral Paul Ribeiro. Mais cela ne réduira pas la pollution, au contraire, puisque l'acier sera produit dans d'autres pays, à partir d'usines affranchies de nos réglementations écologiques. C'est là tout le paradoxe d'une réglementation qui s'avère à double tranchant, puisqu'en visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre, elle aboutit à les augmenter en les délocalisant ! »

La seule solution pour atteindre les objectifs climatiques n'est donc pas la destruction de l'industrie sidérurgique européenne, mais au contraire son maintien et sa modernisation progressive. Seule une industrie locale forte, bénéficiant d'un cadre réglementaire réaliste, pourra véritablement contribuer à la réduction globale des émissions de CO₂. Accepter cette réalité est la première condition pour changer la donne. Il faudra ensuite être capable de réviser législation et fiscalité nationale et européenne pour accompagner réellement le changement. Il faut également un moratoire et un véritable plan pour le secteur, avec des projets, des délais et des financements clairs et des engagements solides sur le nombre d'emplois et les capacités à les maintenir.



©DR

Convention collective : la clause de non-concurrence

Nous revenons ce mois-ci autour des nouvelles dispositions de la convention collective de la métallurgie applicable depuis le 1^{er} janvier 2024, en particulier les dispositions de l'article 79 autour de la clause de non-concurrence.

Champ d'application de la clause de non-concurrence

La clause de non-concurrence prévue par la nouvelle convention collective peut s'appliquer à tout type de contrat de travail et à tout type de rupture de ce contrat.

Conditions de validité de la clause de non-concurrence

La clause doit être indispensable à la protection légitime des intérêts de l'entreprise. Cela revient à dire que, tout emploi ne justifie pas d'insérer une clause de non-concurrence dans le contrat de travail du salarié. Elle doit être justifiée par l'emploi du salarié, susceptible d'entraîner une réelle concurrence et de porter préjudice à l'ancien employeur. Elle ne doit pas empêcher le salarié d'exercer une activité professionnelle conforme à sa formation et à son expérience professionnelle. Ces deux conditions sont cumulatives. Elle doit définir de façon précise l'étendue de l'obligation de non-concurrence.

L'article 79.1 de la convention collective indique par ailleurs que dans le cas où l'emploi du salarié soumis à une clause de non-concurrence évoluerait de manière significative au cours de l'exécution du contrat, l'employeur et le salarié devraient examiner si la clause de non-concurrence demeure justifiée et proportionnée au regard de l'emploi occupé.

Durée d'application

Pour être valable, une clause de non-concurrence doit être limitée dans le temps et dans l'espace. L'article 79.2 de la convention collective prévoit que la clause de non-concurrence peut être fixée pour une durée initiale d'une durée maximale d'un an. Elle peut néanmoins être renouvelée une fois. Sa

durée maximale totale (c'est-à-dire renouvellement compris) ne peut excéder deux ans. Si le contrat de travail est rompu

pendant la période d'essai, la durée de la clause de non-concurrence ne peut excéder la durée de la période d'essai prévue au contrat.

Si les modalités (c'est-à-dire la durée et les conditions de renouvellement de la clause de non-concurrence) ne sont pas prévues par le contrat de travail, le renouvellement de l'obligation de non-concurrence est soumis à l'accord des parties et celui-ci doit être fixé avant le terme de l'obligation initiale.

L'article 79 de la convention collective ne contient pas de dispositions quant au champ d'application géographique de la clause de non-concurrence. Il convient donc, sur ce point, de s'en référer aux solutions dégagées par la jurisprudence. En effet, le secteur géographique d'application de la clause de non-concurrence doit être précisément défini. Ainsi, en présence d'une clause de non-concurrence dont le champ d'application serait trop large, les juges du fond ont le pouvoir de réduire celui-ci (en ce sens : Cass. Soc. 25 mars 1998, n°95-41.543).

Contrepartie financière

Pour être valable, la clause de non-concurrence doit fixer une contrepartie financière. Cette contrepartie est due pendant l'exécution de l'obligation de non-concurrence. En revanche elle cesse d'être due en cas de violation de cette obligation par le salarié.

Selon l'article 79.3 de la convention collective, le salarié soumis à une obligation de non-concurrence doit percevoir une indemnité mensuelle d'un montant minimum égal à la moitié de la moyenne mensuelle de la rémunération mensuelle brute des 12 derniers mois précédant le départ effectif du salarié de l'entreprise.

Cette rémunération mensuelle brute est celle définie à l'article L.3221-3 du Code du travail, c'est-à-dire le salaire ou traitement ordinaire de base ou

minimum et tous les accessoires payés, directement ou indirectement, en espèces ou en nature, par l'employeur au salarié en raison de l'emploi de ce dernier.

Si l'obligation de non-concurrence fait l'objet d'un renouvellement, le montant de l'indemnité mensuelle est porté à 60% de la moyenne mensuelle de la rémunération mensuelle brute des 12 derniers mois précédant le départ effectif du salarié de l'entreprise, pour la durée du renouvellement. Si le contrat de travail du salarié est suspendu au cours des 12 derniers mois précédant le départ effectif du salarié de l'entreprise, il convient de retenir, au titre de ces périodes, la rémunération brute que le salarié aurait perçue s'il avait travaillé.

Renonciation à la clause

L'employeur peut renoncer unilatéralement à l'application de la clause de non-concurrence au salarié dont le contrat de travail est rompu. Dans ce cas, il n'est pas tenu de verser l'indemnité de non-concurrence au salarié.

Pour renoncer unilatéralement à l'application de la clause de non-concurrence, l'employeur doit manifester sa volonté par écrit dans un délai maximal de 15 jours calendaires suivant :

■ La date à laquelle il manifeste sa volonté de rompre le contrat s'il est à l'initiative de la rupture du contrat (licenciement)

■ La date de notification à l'employeur de la rupture lorsque c'est le salarié qui en est à l'initiative (démission, ...).

En cas de coïncidence de la date de notification par le salarié avec une période de fermeture collective de l'établissement pour congés, le point de départ du délai de 15 jours calendaires est reporté au premier jour suivant la fin de la période de fermeture.

■ La date de rupture d'un commun accord du contrat de travail à durée déterminée

■ La date de signature de la convention de rupture conventionnelle, à défaut de la mention de la renonciation dans cette convention.

L'article 79.4 précise que la renonciation est réputée non écrite lorsque la convention de rupture conventionnelle n'est pas suivie d'une rupture effective du contrat de travail.

Des métaux et des mots

Le mot du mois : **Papier**

Tous les mois, FO Métaux vous propose mots croisés et sudoku, ainsi qu'un peu de culture, syndicale bien sûr, autour d'un mot chargé d'histoire et que les métallos connaissent bien.

Sudoku

7		4	8		5			
				3				
	9		7	2		8	3	
	4	1					2	
2		9				4		3
	6					1	8	
	2	3		4	1		9	
				7				
			2		6	3		1



Nos lecteurs qui ne l'auraient pas encore fait doivent au plus vite s'organiser pour continuer à lire notre magazine FO Métaux car sa version papier va bientôt disparaître au profit d'une lecture en ligne confortable et mieux adaptée à une communication moderne.

Lorsque le papier aura totalement disparu de nos vies, mais ce n'est pas pour tout de suite, il aura fait bien de l'usage depuis la fin du XIII^{ème} siècle où le mot est apparu dans la langue française, emprunté au latin *paperium*, lui-même issu du *papyrus*, un roseau sur lequel les scribes de l'Égypte antique inscrivaient les textes. Il a heureusement revêtu depuis lors des formes beaucoup plus pratiques, tant pour les adultes que pour les écoliers, grâce à l'*industrie papetière* (où la France tient une honorable 13^{ème} place mondiale) qui transforme la *pâte à papier* et aux *papeteries* qui font notamment commerce de ces fournitures scolaires.

On connaît grâce à Serge Gainsbourg, qui en a fait une chanson (*Les P'tits Papiers*), quelques-unes de ses nombreuses déclinaisons, mais certaines ont pris un sacré coup de vieux depuis que Régine l'a enregistrée en 1965 : on ne trouve plus guère de *papier maïs* dans les paquets de cigarettes, l'imprimante a ôté beaucoup de son utilité au *papier carbone*, le stylo feutre au *papier buvard* et les insecticides en aérosol au *papier tue-mouches*. Restent le *papier d'aluminium* utile en cuisine, l'aromatique *papier d'Arménie* pour en chasser les odeurs, le papier de riz (qui n'a rien à voir avec le riz) pour les artistes, ou encore le *papier peint* (« à fleurs », précise la chanson, toujours prisé pour les chambres d'enfant). Le *papier-monnaie*, lui, résiste encore, même si l'on annonce régulièrement la fin prochaine de l'argent liquide. Quant au *papier mâché*, additionné de colle forte, il renvoie surtout à la mine arborée par ceux qui ne prennent pas assez soin de leur santé.

On arrêtera là l'énumération de peur de passer pour un *gratte-papier*, non sans avoir souhaité aux lecteurs de passer d'excellentes fêtes et de trouver sous le sapin tout ce qu'ils désirent, enveloppé comme il se doit dans du *papier cadeau*.

Solution du n° 646

1	6	2	5	8	3	4	9	7
4	7	3	1	2	9	6	5	8
5	8	9	4	6	7	2	1	3
8	2	1	7	3	6	9	4	5
3	5	6	9	1	4	7	8	2
7	9	4	2	5	8	1	3	6
6	4	5	3	7	1	8	2	9
2	1	8	6	9	5	3	7	4
9	3	7	8	4	2	5	6	1

Mots croisés n° 647

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
A											
B											
C											
D											
E											
F											
G											
H											
I											

Solution du n° 646

O	B	J	E	C	T	I	V	I	T	E
P	R	E	F	O	R	M	A	T	E	S
E	U		F	I		P	L		N	C
R	I	P	O	S	T	A	I		A	A
A	T	E	R		P	I	S	T	I	L
T	E	N	T	E	R	E	P	L	I	
E	U	A		R	E	T		L	E	
U	S	U	F	R	U	I	T	I	E	R
R	E	D	R	E	S	S	E	U	R	S

Horizontalement

A. Une fibre installée chez certains. B. Ils facilitent les débuts dans la vie. C. Plutôt vif pour un bleu. On ne les voit pas sans mal. D. À payer. Parts de tarte. E. Veille au lendemain. Mince quand il reçoit encore une lettre. F. Vit à l'écart quand un ami le précède. Le tout dans un certain Milieu. Industriel du Second Empire. G. Sans rien d'autre. Jetons. H. On ne le fait pas marcher si facilement. I. En couches.

Verticalement

1. Pour qui vient de se prendre une veste. 2. Bruit d'origine suspecte. 3. En traction. Eut deux mots à dire. 4. Deux sur trois. Précède la manière. Tête de Jivaro. 5. Supérieur, mais court. Les nouveaux maîtres du monde. 6. Un bout de chocolat. C'est un peu un canon et elle mérite le respect. 7. À peu près rond. Ce serait encore meilleur dans l'ordre. 8. Un peu de bière renversée. Connait l'épreuve du feu. 9. Partisse. 10. Il fait des pâtés sur des feuilles. 11. Même pas juste un peu entourées.

ÉPARGNE

Optez pour une épargne simple et responsable !



Malakoff Humanis est à vos côtés pour établir un dispositif d'épargne à la fois performant et éthique.

Nos solutions vous offrent de nombreux avantages :

- Une **gamme de solutions** complète.
- Un **cadre fiscal et social** favorable.
- Une **expertise et un savoir-faire** reconnus.
- Des **outils digitaux** pour simplifier les démarches.

Retrouvez toutes
nos solutions en
scannant ce QR code



malakoffhumanis.com





Être assureur d'intérêt général c'est répondre aux besoins et contraintes de chacun de nos clients, en construisant, ensemble, une protection qui leur ressemble.

KLESIA s'engage pour la société en apportant des solutions de prévention d'assurance de personnes et de services simples, innovantes, solidaires et durables adaptées à vos besoins et à ceux de vos proches, tout au long de la vie. Au-delà de notre métier initial, nous agissons pour les plus fragiles, œuvrons pour le mieux vieillir et contribuons à rendre la santé accessible à tous.

KLESIA s'engage à vous assurer un avenir serein et contribue à la qualité de vie pour tous.

KLÉSIA
Assureur d'intérêt général